

# Conditions Générales de Vente

## Comsanté



### Entre :

La société Comsanté, consultante et coach en communication pour les professionnels de santé et du bien-être, spécialisée dans les formations de groupe et l'accompagnement à l'amélioration de la communication avec les patients, domiciliée à 15, rue Galilée, Parc Technologique de Soye, Espace Créa, 56270 Ploemeur, représentée par Madame Corinne Simon, SIRET : 98333666000029, ci-après dénommée « Comsanté ».

### Et

Le client,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### Préambule :

Comsanté est spécialisée dans l'accompagnement des professionnels de santé et du bien-être dans l'amélioration de leur communication, ainsi que dans la gestion des échanges avec les patients. Comsanté propose des services de coaching personnalisé, des formations de groupe et des conseils en stratégie de communication.

Toute mission débute par un entretien approfondi pour évaluer les besoins spécifiques du client. En fonction de cette analyse, un programme personnalisé est proposé. Les conditions tarifaires sont basées sur le plan d'accompagnement établi et feront l'objet d'un devis accepté par le client.

### Article 1 : Objet du contrat

1.1 Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV), ci-après exposées, s'appliquent à toutes les prestations fournies par Comsanté, et sont mises à la disposition du client via le site internet de l'entreprise et lors de l'établissement de tout devis. Elles ont pour objet de définir les modalités d'exécution des prestations proposées par Comsanté, mentionnées sur le devis signé par le client.

1.2 Ces CGV prévalent sur toutes autres conditions générales du client et sur tout autre document contractuel. Toute commande passée auprès de Comsanté implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

## **Article 2 : Nature des prestations**

Comsanté propose des prestations de coaching en communication, de conseils en stratégie de communication et d'accompagnement pour les professionnels de santé et du bien-être. Cela inclut, sans s'y limiter, des formations collectives, des séances de coaching individuelles, et des prestations de conseil en communication pour améliorer les relations avec les patients et optimiser la communication professionnelle.

## **Article 3 : Devis et commande**

3.1 Les relations contractuelles entre les parties sont régularisées par la signature par le client d'un devis émis par Comsanté, basé sur l'étude des besoins du client. La commande est validée par l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente par le client.

3.2 En cas d'annulation de la commande, le client s'engage à régler la ou les prestations déjà effectuées. Toute annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception.

## **Article 4 : Tarifs**

4.1 Les tarifs des prestations, indiqués en euros, sont ceux en vigueur au moment de la commande. Ces tarifs sont nets de TVA. Le devis est valable pour une période de 3 mois à compter de sa date d'émission.

4.2 Les frais non compris dans le tarif initial, tels que les frais de déplacement ou d'autres services additionnels demandés par le client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire et seront précisés dans l'offre.

## **Article 5 : Modalités de paiement**

5.1 Toute prestation fera l'objet d'une facturation basée sur le devis accepté par les deux parties. Les paiements doivent être effectués dans un délai de trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. Un acompte de 30 % peut être demandé à la signature du devis pour des montants supérieurs à 1 500 €. Le solde sera réglé à la fin de la mission.

5.2 Le paiement peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

## **Article 6 : Retard de paiement**

6.1 En cas de retard de paiement, des pénalités de retard seront appliquées, calculées sur la base du taux directeur de la Banque Centrale Européenne (BCE) augmenté de 10 points, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

6.2 Ces pénalités courent à partir du jour suivant la date d'échéance mentionnée sur la facture et jusqu'au paiement complet de la somme due.

## **Article 7 : Durée et résiliation du contrat**

7.1 Le présent contrat prend effet dès sa signature. En cas d'inexécution, de refus de paiement, ou de violation des obligations par l'une des parties, l'autre partie pourra résilier le contrat après une mise en demeure de 8 jours restée sans effet.

7.2 En cas de résiliation anticipée par le client, ce dernier devra respecter un délai de préavis de trente (30) jours et indemniser Comsanté des montants dus pour la période de prestations effectuée.

## **Article 8 : Force majeure**

La responsabilité de Comsanté ne pourra être engagée en cas d'événements de force majeure tels que définis par la législation en vigueur, notamment en cas de défaillance du réseau internet, des télécommunications ou de l'électricité.

## **Article 9 : Obligations de confidentialité**

Les deux parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées dans le cadre de la mission. Cette obligation reste en vigueur même après la fin du contrat.

## **Article 10 : Responsabilité**

Comsanté s'engage à fournir ses services avec diligence et professionnalisme, mais ne garantit pas un résultat précis, en raison de la nature des services fournis qui dépendent en partie des actions du client.

## **Article 11 : Assurances**

Comsanté atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle, couvrant les conséquences de dommages causés dans le cadre de l'exécution des prestations.

## **Article 12 : Propriété intellectuelle**

Le client reste propriétaire des documents et informations qu'il fournit à Comsanté. Comsanté reste propriétaire des méthodes, outils et documents créés dans le cadre de la mission.

## **Article 13 : Incessibilité du contrat**

Le contrat ne peut être cédé ou sous-traité à un tiers sans l'accord préalable écrit de l'autre partie.

## **Article 14 : Litiges**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, les parties s'efforceront de résoudre amiablement le différend. À défaut d'accord, le tribunal compétent sera celui du ressort de Ploemeur.

## **Article 15 : Election de domicile**

Comsanté est domiciliée à 15, rue Galilée, Parc Technologique de Soye, Espace Créa, 56270 Ploemeur.

ComSanté – Espace Créa – Parc technologique de Soye – 56270 PLOEMEUR Tél. : 06 84 32 07 92

E-mail : [comsante@hotmail.com](mailto:comsante@hotmail.com) Site web : [www.comsanté-corinnesimon.com](http://www.comsanté-corinnesimon.com)

SIRET : 983 336 660 00029

